

HUMOUR/JEUX

redaction.union@sonapresse.com

Les mots fléchés de THOMAS NZE NEREE N°7496

CHANGE-MENT	↓	CRAINTIF	↓	CRAQUANT	↓	ATELIERS DU BOIS	↓	SPECIALISTE	↓
FILS DE JACOB	↓	INOCULATION	↓	FILS DE JACOB	→			PARADIS	↓
...MBEKI	→			BASSE TENSION	↓	VILLE DU NIGERIA	→		
RENFERMÉS	↓					DIEU SOLAIRE	↓		
PARTI	→			BIENHEUREUX	→				
INONDENT	↓			VILLE DU GABON	↓				
						CECI		GRANDE ÉCOLE	↓
RADON	→			MATIÈRE À L'ÉCOLE	→				
VILLE DE BELGIQUE	↓			INSULAIRES	→				
HAUTE TENSION	→			PHASE LUNAIRE	→	RAYON	→		
MONARQUE	↓			PEINTRE ESPAGNOL	→			NAZI	↓
				LIEUTENANT	↓				
INTERVALLE DE SOLIVES	→					ORIENT	→		
LAMBIN	↓								
				RÉCIPIENT	→				

L'INSOLITE DU JOUR

Un éléphant et des lions tuent un braconnier dans le parc national Kruger en Afrique du Sud

Un crâne humain et un pantalon, c'est ce qui a été retrouvé dans le parc national Kruger (PNK). Il s'agirait des restes d'un homme tué par un éléphant et dévoré par les lions alors qu'il devait braconner avec ses complices.

La victime serait entrée illégalement dans le parc national Kruger le 1er avril dernier avec trois complices pour chasser le rhinocéros. Un éléphant l'aurait chargé, puis piétiné à mort. Ses trois complices auraient déplacé sa dépouille sur le bord d'une route avant de prendre la fuite et de prévenir sa famille qui aurait prévenu les autorités du parc.

L'équipe envoyée à sa recherche n'a retrouvé le 4 avril que son pantalon et son crane, le cadavre ayant été

dévoré par les lions.

Isaac Phaahla, directeur général des communications et du marketing du PNK, a déclaré que les rangers n'avaient pu, dans un premier temps, localiser la dépouille, et ce n'est qu'après avoir obtenu de nouvelles informations, suite à l'arrestation des trois complices du braconnier, qu'ils ont pu faire la macabre découverte.

Au cours de l'arrestation, deux fusils de chasse et des munitions ont été saisis. Les suspects ont comparu devant le tribunal de première instance de Komatipoort, le 5 avril, accusés de possession d'armes à feu et de munitions sans permis, de complot de braconnage et d'intrusion. Ils ont été placés en détention provisoire jusqu'au 12 avril, dans l'attente d'une demande officielle de mise en liberté sous caution.

Une enquête a été ouverte pour examiner les circonstances de la mort de leur complice.

Solution de la grille N° 7495

P	C	P	E	M	U
D	U	C	H	A	I
P	A	U	L	I	A
P	I	N	E	T	N
L	A	E	N	N	E
A	L	L	E	E	R
E	I	N	B	I	S
I	S	S	P	O	E
E	S	O	N	A	S
F	O	R	T	U	N
E	S	A	E	P	I
E	S	S	E	N	T

GABONITUDES par LYBEK



Internet **X2** crédit **X3**

Moov Money faites le plein d'avantages

Tapez *555#

Moov Africa

Money